

## **Résidence le Rond Point de la Reine      9, rue de Sèvres    92100 BOULOGNE**

Ce texte a été approuvé en Assemblée Générale des co-proprétaires du 16 janvier 2007

### **GUIDE POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES**

Le remplacement des fenêtres d'origine à châssis métallique oscillo-battant et simple vitrage est à l'initiative et à la charge de chaque co-proprétaire. Par soucis d'homogénéité, les quelques règles suivantes doivent être respectées, elles concernent essentiellement l'aspect extérieur des nouvelles fenêtres :

#### Spécifications minimales à respecter

- Les châssis sont du type "**coulissant**".
- Couleur extérieure :
  - o Soit **aluminium anodisé naturel** (aucune coloration)
  - o Soit **laque satinée gris RAL7035** (à l'exclusion de toute autre teinte)
- Les allèges (partie basse) de certaines fenêtres du bâtiment sur rue seront réalisées en vitrage de **sécurité feuilleté**.

#### Modalités de réalisation des travaux :

- Choix des entreprises : aucune entreprise n'est imposée pour la réalisation de ces travaux
- Informer le gérant de l'engagement de vos travaux
- L'entreprise devra procéder à l'enlèvement total des anciennes fenêtres et des gravois associés.